ADMINISTRATIF 2004: AFFECTATION DES RESULTATS
Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer
sur l'affectation des résultats du compte administratif 2004, afin de respecter l'instruction

PRINCIPAL

COMPTE

N° 2005/06-02 - BUDGET

DELIBERATION

budgétaire et comptable M14.

- Les résultats d'exécution du budget sont les suivants : - résultat de clôture d'investissement : 702 973,07 euros
- résultat de clôture de fonctionnement : + 1 147 234,63 euros
- résultat global : 444 261.56 euros Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
- décide à l'unanimité : - d'affecter au budget supplémentaire 2005 l'excédent de fonctionnement de clôture au compte 1068 (section d'investissement - excédent de fonctionnement capitalisé) pour

financer les différents travaux d'investissement, soit 1 147 234,63 euros.